



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 66 - Motion relative à la réduction des emplois aidés par l'Etat, déposée au nom du groupe majoritaire par les groupes Socialiste et société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts et Parti communiste Front de gauche

**Motion relative à la réduction des emplois aidés par l'Etat,
déposée au nom du groupe majoritaire par les groupes Socialiste
et société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts
et Parti communiste Front de gauche**

En France, près d'1,5 million de personnes bénéficient d'un dispositif d'aide ou de soutien à l'emploi dont 456 000 contrats aidés signés en 2016. Les élu-es de la Ville de Besançon ont pris connaissance en plein cœur de l'été de la volonté gouvernementale de réduire de plus d'un tiers le nombre de ces contrats dans notre pays (293 000 seulement en 2017, et 200 000 ou moins en 2018). Ainsi, le Gouvernement veut remettre en cause un dispositif d'insertion pour bon nombre de jeunes au chômage, sans formation et qui sont les plus éloignés de l'emploi. Dans le Doubs, près de 1 500 personnes bénéficient de contrats aidés, présents y compris au sein de nos collectivités et dont au moins 10 % concernent des travailleurs atteints d'un handicap.

Notons que nombre d'associations nationales et autres acteurs de l'insertion évoquent «60 % d'issues positives [qui] finissent au bout d'un an, avec un CDI, un CDD longue durée dans le tiers-secteur ou une formation qualifiante» dans le cadre d'un accompagnement de qualité. Des organismes officiels tels que la DARES soulignent que «les contrats aidés, particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi». Cette Direction du Ministère du Travail souligne, outre des effets positifs pour l'emploi, la grande satisfaction des bénéficiaires. Elle indique aussi que dans le secteur non marchand, seules 36 % des embauches auraient été tout de même effectuées en l'absence d'aide, ce qui montre donc son effet dans 2/3 des cas avec des structures qui ne pourraient pas fonctionner sans elle. Les nombreuses rentrées scolaires repoussées constatées sont une illustration parmi d'autres des services très concrets qui sont rendus grâce à ces contrats.

Bien évidemment, ce dispositif comme toute politique publique n'est pas parfait, et les élu-es de la Ville de Besançon ont conscience de certaines limites qui sont apparues. Néanmoins, ils constatent que ces emplois aidés rendent de réels services à la population dans divers domaines tels que l'éducation, l'emploi, la culture ou encore le sport, dans une période où notre pays a chaque jour besoin de tisser plus de liens. De plus, l'érosion continue des moyens disponibles dans le secteur public vient également réduire les capacités d'accompagnement de ces emplois, clé de leur succès.

Certains dispositifs sont imparfaits et peuvent mériter d'être améliorés : si les élu-es de la Ville de Besançon peuvent encourager le Gouvernement lorsqu'il vise à améliorer la condition individuelle comme collective des Français les plus modestes, ils demandent à l'Exécutif de veiller à ce que cela n'aboutisse pas à des conséquences totalement opposées.

Particulièrement inquiets des nombreuses implications que la remise en cause d'emplois aidés a sur la vie des acteurs locaux, les élu-es du Conseil Municipal de Besançon appellent l'Exécutif à revenir sur cette décision.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (16 contre), décide d'adopter la motion proposée.

Les 8 élus du groupe Les Républicains Société civile ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 29
Contre : 16
Abstention : 0



Reçu le **29 SEP. 2017**

Contrôle de légalité

Prefecture du Doubs

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.